

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF694

présenté par
Mme Laporte**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---|------------|------------|
| Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt | 0 | 10 000 000 |
| Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation | 10 000 000 | 0 |
| Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture | 0 | 0 |
| Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG) | 0 | 0 |
| TOTAUX | 10 000 000 | 10 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que nos filières animales traversent une crise sans précédent marquée par une décapitalisation massive des cheptels et que nos éleveurs ont doivent aujourd'hui faire face ou ont dû faire face durant les dernières années à des épizooties à l'impact dévastateur (influenza aviaire, maladie hémorragique épizootique, fièvre catarrhale ovine), la baisse des crédits alloués à la lutte contre les maladies animales entre en contradiction manifeste avec la situation de l'élevage français. Ce

désengagement de l'Etat enverrait un signal désastreux à nos éleveurs et conduirait à aggraver une crise qui pose un défi majeur à la politique agricole française.

En conséquence :

- Au sein du programme n°206, l'action 02 "Lutte contre les maladies animales, protection et bien-être animal" est abondée à hauteur de 10 millions d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement.
- Au sein du programme n°149, l'action 24 "Gestion équilibrée et durable des territoires" est diminuée d'autant.